PROTOCOLE SANITAIRE Ecole St André de BOURNEZEAU Rentrée 2020

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement₂.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Accueil des élèves

Afin de minimiser les flux de circulation et les contacts, nous actons le fonctionnement suivant pour les entrées et sorties :

- Les entrées du matin dans l'établissement ne se font que pour les accompagnants de Petite Section et de Moyenne Section (jusqu'au hall d'accueil). Du gel hydroalcoolique est à disposition dans le hall.
- Les sorties : elles se font par flux le soir.
- Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'école.
- Nous vous demandons d'emprunter le portail à gauche de l'école pour entrer et celui à droit pour sortir. Merci de bien respecter le sens de circulation.
- Il est demandé aux parents de respecter la distanciation physique lors de la sortie et de libérer rapidement les lieux. Nous vous invitons à faire en sorte qu'une seule personne accompagne l'enfant (matin et soir).

Le lavage des mains

Dès l'arrivée à l'école, les enfants se laveront les mains. Ce premier lavage de mains apparaît comme l'un des plus importants de la journée.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Les récréations

Les temps de récréation du midi et de l'après-midi se font échelonnés (par cycle).

Les jeux de ballon et de contact sont proscrits.

L'accès aux jeux, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Chaque classe est équipée de produits désinfectants (et mis hors de portée des enfants) conformes à la norme EN 14476.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.